



**Conférences sur l'EuP le 29 septembre 2009 à Paris**  
**Le matin : la fin des lampes énergivores (grand public)**  
**L'après-midi : l'efficacité énergétique (professionnels)**

*Inscription gratuite dans la limite des places disponibles*

Téléchargez le programme sur <http://www.afe-eclairage.com.fr>, ou en [cliquant ici](#)

## Les Brèves de l'AFE - n° 39

Du 1<sup>er</sup> au 30 août 2009

### Revue de presse

*Cette revue de presse est un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)*

Dossier sur l'éclairage et la sécurité routière : Moins d'éclairage pour moins d'accidents - Est-ce raisonnable ? L'AFE donne son Point de vue.

(Revue Générale des routes – juillet août 2009)

*Note de l'AFE : retrouvez le Point de vue de l'AFE sur l'éclairage public et la sécurité routière en [cliquant ici](#). Ecoutez l'interview de Christian Remande en [cliquant ici](#), et retrouvez la présentation faite à LUMIVILLE dans la rubrique documentation de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).*

Avec la Convention française de retrait des lampes à incandescence et le règlement européen visant l'élimination des lampes énergivores, les magasins adaptent leurs linéaires. Dans le magasin Leroy-Merlin de Strasbourg-Hautepierre, les lampes à incandescence disposent aujourd'hui de 2 mètres de rayon sur 13, contre 9 l'année dernière.


La distribution constate que les consommateurs font des stocks de lampes à incandescence : les rayons se vident plus rapidement qu'ils ne sont approvisionnés.

Des stocks : c'est également ce qu'envisage de faire l'administration du palais Rohan à Strasbourg, afin de conserver des lampes flamme à incandescence pour ses lustres. Au musée des beaux-arts ; l'idée d'utiliser des lampes à LED munies de filtre (pour éviter une lumière jugée trop froide) est également envisagée.

(DNA / [Le Dauphiné Libéré](#) - 30 juillet 2009)

*Note de l'AFE : les communications faites sur le calendrier de retrait des lampes à incandescence français, démarré au 1<sup>er</sup> juillet dernier (visant les lampes à incandescence de 100 W et plus), et le calendrier européen (qui s'imposera à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain), semble effectivement pousser les consommateurs à faire des stocks de lampes à incandescence, craignant de se voir imposer une seule technologie de substitution. Ce n'est pourtant pas le cas. Les lampes halogènes haute efficacité, les lampes fluorescentes compactes et les lampes à LED permettront à chacun de trouver « son bonheur ». Pour donner votre avis sur ces textes (règlement européen et convention volontaire française), venez participer au débat traitant de ce sujet sur [notre Forum](#).*

**Et réservez la journée du 29 septembre 2009 : l'AFE organise un colloque gratuit sur l'EuP domestique en matinée, et l'EuP professionnelle l'après-midi. Téléchargez le programme et inscrivez-vous en [cliquant ici](#), ou rendez-vous sur [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr)**



D'une puissance de 1 200 à 1 300 MW, générant indirectement près de 670 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, représentant 47 % de la consommation d'électricité des communes et 37 % de leurs dépenses en électricité (soit 7,1 € par habitant et par an), l'éclairage public français vieillissant mérite d'être repensé. « Les solutions sont à portée de main » : Il faut adapter l'éclairage au besoin en éliminant le superflu. Le seul remplacement des matériels anciens procure d'emblée un impact important : sur les 9 millions de lampes en France, 1/3 sont encore à vapeur de mercure (50 lm/W) indique Dominique Fourtune de l'ADEME. Offrant une même intensité lumineuse, les lampes sodium haute pression (existant depuis 20 ans) s'avèrent au moins deux fois plus efficaces (jusqu'à 120 lm/W).

Concernant les solutions utilisant panneaux solaires et éoliens, « c'est très tendance, ironise Dominique Fourtune ». Mais « l'ADEME ne recommande tout simplement pas ces techniques pour des usages municipaux. En revanche, pour des usages secondaires, comme le balisage urbain, pourquoi pas ? ».

Pour rénover son installation d'éclairage public, les collectivités peuvent faire appel aux aides allouées par les délégations régionales de l'ADEME (après étude du dossier, cette aide est de l'ordre de 30 % du montant de la dépense). Les certificats d'économies d'énergie (CEE) peuvent également apporter une aide financière intéressante.

(Green Business - juillet / août 2009)

En 4 ans, trois villes voisines : Lille, Hellemmes et Lomme ont réduit leur consommation électrique liée à l'éclairage public de 34,5 %, passant de 21,7 millions de kWh/an à 14,2. Ces efforts ont rapportés des CEE (Certificats d'économies d'énergie) aux municipalités (20,1 GWh cumac). Ces certificats étant valables 10 ans, les élus ont pris le pari d'attendre que leur cours remonte pour négocier avec les obligés (les fournisseurs d'énergie). En effet, le cours a subi une forte baisse, passant de 1 centime le kWh cumac en 2008 à 0,3 en 2009. La volonté de Jean-Louis Borloo d'augmenter significativement les objectifs des obligés dans les prochaines années laisse de belles perspectives à ces trois villes.

(Green Business - juillet / août 2009)

Le calendrier d'élimination des lampes énergivores met les lampes fluorescentes compactes en avant. Bien que souvent critiquées pour une « lumière un peu trop blafarde » et une « lenteur à l'allumage, ces ampoules apparaissent bel et bien comme une solution de remplacement valable ». 90 % de la population en a déjà acheté, et 53 % s'en disent satisfaits.

Si les lampes à incandescence ne se recyclent pas (et doivent suivre la voix des ordures ménagères) les lampes fluorescentes compactes, elles, doivent être déposées dans l'un des 7 000 points de collecte de l'éco-organisme Récylum, agréé pour leur traitement (liste disponible sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org)). Elles sont ensuite recyclées à 93 %. « La présence de mercure, même si elle a pu effrayer certains, est limitée à 5 mg par lampes » maximum (5 fois moins qu'une pile de montre). Lors du traitement, le mercure est extrait et neutralisé.

(La Tribune - 5 août 2009)

« Non, l'ampoule basse conso n'est pas dangereuse ». La rubrique « Démonte rumeur » du site Rue 89 réagit ici à la vidéo circulant actuellement sur le net et présentant une « longue pseudo-démonstration » de la dangerosité des champs électromagnétiques émis par les lampes fluorescentes compactes. Cette vidéo, « qui a fait rire tous les scientifiques l'ayant vue » est l'œuvre d'une journaliste en manque de notoriété selon le site. Son procès perdu contre SFR « n'avait pas suffi à faire d'elle une journaliste connue... »

Citant l'AFE, l'ADEME et la Présidente de la section Rayonnements non ionisants de la Société Française de Radioprotection, l'article conclut sur l'absence de danger lié à l'utilisation de ces lampes.

(Rue 89 - 22 août 2009)

*Note de l'AFE : Retrouvez le Point de vue de l'AFE n°10 : « Lampes fluorescentes compacte, Santé et Environnement », dans la rubrique documentation du site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#)*

La Commission européenne adopte 4 nouveaux règlements en matière d'éco-conception. Après celui sur les modes veilles, celui sur les décodeurs numériques, ceux sur l'éclairage (domestique avec l'élimination des lampes énergivores, et professionnel avec les mesures en éclairage intérieur des lieux de travail et en éclairage public), celui sur les sources d'alimentation externes (chargeurs de téléphone ou d'ordinateur notamment), ces nouveaux règlements visent les moteurs électriques industriels, les circulateurs, les téléviseurs et les réfrigérateurs.

Au total, ces 9 règlements totalisent un objectif de 315 TWh d'économies d'énergie par an d'ici 2020 (soit plus que la consommation annuelle d'électricité de l'Italie) ; dont 80 TWh pour les deux seuls règlements liés à l'éclairage.

(Actu-Environnement - 24 août 2009)

Dans un [avis publié le 25 août 2009](#), l'ADEME estime que le remplacement des lampes à incandescence par des lampes fluorescentes compactes (LFC) permettrait en France, à l'horizon 2016, l'économie de 8 TWh annuels (deux fois la consommation électrique des habitants de Paris). Pourtant, avec la disparition programmée des lampes énergivores, « les plus sceptiques pointent du doigt un certain nombre d'inconnues » : mercure, champs électromagnétiques, économies réelles, etc.

Dans son avis, l'ADEME rappelle que les LFC permettent aux consommateurs d'économiser plusieurs dizaines d'euros sur la durée de vie de la lampe ; et qu'elles « ne sont pas dangereuses pour la santé humaine ».

(actu-environnement.com - 25 août 2009)

*Note de l'AFE : pour plus de renseignement, voir le Point de vue de l'AFE n°10 : Lampes fluorescentes compacte, Santé et Environnement, téléchargeable dans la rubrique documentation du site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).*

Les progrès techniques, l'amélioration des performances, le strict respect du nécessaire et suffisant convergent dans la notion « d'éclairer juste » au service du développement durable. Le dossier « Efficacité énergétique en éclairage public » que l'AFE vient d'éditer permet, en toute indépendance commerciale, cette recherche d'optimisation des installations : il est indispensable à toute nouvelle installation ou rénovation.

(BatiWeb - Août / Enerpresse – 26 août / Batipôle - 31 août 2009)

*Note de l'AFE : pour plus de renseignement, vous trouverez sur le site Internet de l'AFE le communiqué de presse annonçant ce nouveau dossier. Vous pouvez également le télécharger en [cliquant ici](#).*

Depuis le mois de juillet l'éco-organisme Récyllum mène une opération pilote en Rhône-Alpes pour la collecte des DEEE professionnels suivant : luminaires, équipements électroniques de sécurité, équipements de régulation et éclairage de secours.

24 déchetteries et une dizaine d'installateurs de la région les collecteront jusqu'au mois de décembre 2009 ; afin de tester l'efficacité des conteneurs, de la logistique ainsi que des centres de traitement. Début 2010, le bilan de cette opération locale permettra de poser les pierres d'une filière nationale.

(Recyclage-Récupération.fr - 27 août 2009)

Les lampes à incandescence de 100 W ainsi que toutes les lampes à verre dépoli de classes énergétiques B, C, D, E (dont la qualité de lumière est jugée proche de celle des lampes fluorescentes compactes de classe A récentes), et toutes les lampes de classes F et G sont interdites de mise sur le marché à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour les remplacer, les lampes fluorescentes compactes de classe A, les lampes halogènes haute efficacité et les lampes à LED (remplacement de lampes de faible puissance pour le moment). La qualité des premières s'est grandement améliorée ces dernières années, et il est possible aujourd'hui d'en trouver en lumière chaude ou lumière froide.

(France 2 / L'Express - 31 août 2009)

Les lampes à incandescence de 100 W et plus sont interdites de mise sur le marché européen à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) et l'Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation (ANEC) se sont félicités des économies que cette réglementation européenne apportera aux consommateurs : utiliser des lampes économiques à la place de lampes à incandescence permettra à un foyer moyen d'économiser 166 euros sur sa facture d'électricité en un an, selon une étude allemande citée par les organisations de consommateurs.

(L'Express - 26 août / CyberPresse - 27 août / L'Est Eclair / France inter - 29 août / Ushuaïa - 30 août / Euronews 31 août 2009)

L'AFE publie un Point de vue rassurant sur les lampes fluorescentes compactes, suite aux différents messages d'alerte portant sur la présence de mercure dans ces lampes et les champs électromagnétiques qu'elles génèrent.

(Enviro2B / Europe 1 - 31 août 2009)

*Note de l'AFE : Retrouvez le Point de vue de l'AFE n°10 : « Lampes fluorescentes compacte, Santé et Environnement », dans la rubrique documentation du site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#)*

## Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces événements : RDV sur les pages régionales de [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr))

### 28 septembre 2009 - Heure à préciser

Lieu : Ardon (37)

Type de manifestation : Conférences « Eclairage et Santé »

Center Régional AFE Val de Loire

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 29 septembre 2009 - Journée

Lieu : Espace Hamelin (75)

Type de manifestation : Conférences sur l'EuP. Le matin : la fin des lampes énergivores le matin (grand public) et l'après-midi : l'efficacité énergétique (professionnels)

AFE nationale

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 15 octobre 2009 - 19h30

Lieu : Mairie de Billom (63)

Type de manifestation : Manifestation sur l'éclairage et la santé en milieu médical et d'accompagnement à domicile

Centre Régional AFE Auvergne Limousin Berry

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

### 22 octobre 2009 - 14h00

Lieu : Espace Hamelin (75)

Type de manifestation : Colloque AFE – CIE France : Florilège des interventions françaises faites à la CIE à Budapest : « Eclairage et lumière 2009 : LED »

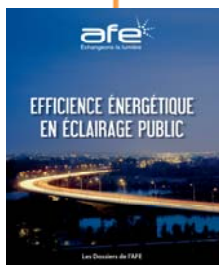
AFE Nationale

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

## Brèves en passant

- **Toute l'actualité de l'éclairage est dans la revue LUX.** Pour vous abonner ou recevoir un spécimen gratuit, rendez-vous sur [www.lux-editions.fr](http://www.lux-editions.fr). Retrouvez les sommaires des derniers numéros dans la rubrique documentation du site de l'AFE

- **Nouvelle formation AFE** : Logiciel de calcul en éclairage - 2 sessions : 6/7 Octobre 2009 et 2/3 Décembre 2009. Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, [cliquez ici](#), ou rendez-vous sur le site [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr), rubrique actualité.



- L'AFE publie un **nouvel ouvrage** : Efficience énergétique en éclairage public. Vous pouvez vous le procurer auprès des éditions LUX, en [cliquant ici](#), ou en vous rendant sur [www.lux-editions.fr](http://www.lux-editions.fr). Prix à la vente : 14,90 € HT (hors frais de port).

Les adhérents AFE bénéficient d'une remise de 50 % sur le prix hors taxes de cet ouvrage.

- **Filière de collecte et de recyclage des Luminaires** : Récyclum et le Syndicat de l'éclairage réalisent une opération test en région Rhône-Alpes. Une présentation de cette démarche est disponible en ligne, dans la rubrique documentation du site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).



- **Nouveau Point de vue de l'AFE** : « Lampes fluorescentes compactes, Santé et Environnement » est à télécharger gratuitement sur le site de l'AFE, rubrique documentation, ou en [cliquant ici](#)

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70  
Site internet : [www.afe-eclairage.com.fr](http://www.afe-eclairage.com.fr) • e-mail : [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)